



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Radio France

Question écrite n° 104844

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les réductions budgétaires prévues par la direction de Radio France et touchant les antennes locales. Le budget pour 2006-2007 consacré aux piges et contrats à durée à déterminée dans les radios locales de Radio France devrait être réduit de 10 à 25 %, ce qui correspond à une quinzaine de semaines de travail, soit 200 à 300 reportages par an. On ne peut que déplorer ces choix, effectués sans concertation avec les employés de Radio France, qui vont nécessairement porter atteinte au bon exercice par Radio France de sa mission de service public. En effet, les radios locales, comme les antennes nationales ayant recours aux correspondant régionaux, devront réduire leur volume d'information et l'actualité locale ne sera plus couverte avec la même rigueur. Dans ces conditions, il lui demande de bien vouloir intervenir en la matière afin de permettre à Radio France de proposer à ses auditeurs une information diverse et de qualité.

Texte de la réponse

Un accord d'entreprise a été signé entre la direction de Radio France et les organisations syndicales le 3 juin 2005. Cet accord prévoit la création de quarante-cinq postes de journalistes permanents en trois ans. Ainsi, trente journalistes pigistes ou en CDD ont été intégrés au sein des rédactions de Radio France en 2006, dix intégrations étant prévues pour 2007 et cinq pour 2008. Selon les termes de cet accord, ces créations d'emploi seront intégralement financées par redéploiement et transformation de budgets initialement consacrés à des CDD ou des piges. Par conséquent, la diminution des emplois occasionnels aura comme contrepartie une augmentation des effectifs permanents. Le ministre de la culture et de la communication se félicite d'un accord qui permet, d'une part, de diminuer les emplois dits « précaires » au profit d'emplois permanents et, d'autre part, d'améliorer le potentiel rédactionnel des stations locales avec une plus grande stabilité des personnels. Par ailleurs, la direction de Radio France a souhaité procéder à l'occasion de ces intégrations à un léger rééquilibrage des moyens affectés à chacune des délégations régionales, pour atténuer les disparités entre stations. Mais, cette réorganisation ne remet pas en cause l'attachement que porte le service public à l'information de proximité, dont France Bleu est un maillon essentiel.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104844

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 septembre 2006, page 9964

Réponse publiée le : 31 octobre 2006, page 11299